



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **lundi 14 janvier 2019 à 18h45 à la salle municipale** située au 5, boulevard Gérard-D. Levesque Est à Paspébiac, le conseil de la Ville de Paspébiac statuera sur la demande suivante de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- **Immeuble sis au 104, boul. Gérard-D.-Levesque Ouest à Paspébiac** : rendre réputée conforme la marge de recul latérale du côté est du bâtiment qui varie entre 1,82 et 2,24 mètres alors que l'article 26 du Règlement de zonage 2009-325 impose une marge de recul latérale minimale de 3 mètres plus 0,6 mètre par étage au-dessus du rez-de-chaussée;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande.

Le dossier est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D. Lévesque Est à Paspébiac du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Donné à Paspébiac, le 18 décembre 2018 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko, greffière